

## Règles de validation des années de licences à l'UFR Sciences et Techniques

---

- Aucune note plancher n'est définie
- La compensation entre semestre
  - s'appliquera, pour les 1<sup>ère</sup> année Sciences fondamentales et Appliquées Besançon et Science de la Vie et de la Terre Besançon.
  - ne s'appliquera par pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année des licences Sciences de la vie, Sciences de la Terre, Informatique, Mathématique, Physique-Chimie et Sciences pour l'ingénieur.
- La compensation entre unités se fera dans les semestres.

*Accepté par CFVU du 20 juin 2019*

Fabienne Tatin-Froux, directrice des études UFR ST